

Le p'tit Aubervillais



L'ÉDITO DU MAIRE

Aubervillaise, Aubervillais, Chers administrés,

Ainsi s'achève 2025, avec une situation internationale composée de nombreux conflits interminables.

Au niveau national, c'est le temps des incertitudes et des inquiétudes tant sur le plan institutionnel qu'économique et financier. Notre pays se révèle divisé, dans une société fracturée. Dans cette vie politique tourmentée, la commune est un repère, elle demeure un pôle de stabilité. Elle est garante de la continuité du service public.

La commune crée du lien et rassemble les administrés, que chacun et chacune soient remerciés pour son oeuvre au service de la collectivité.

Les projets pour l'année 2025 non pas manqués avec la mise en conformité "Personne à Mobilité Réduite" au cimetière et la pose de la dernière citerne incendie qui sera posé au calvaire début janvier.

La pompe à chaleur ne sera pas installée cette année, faute de subvention.

L'action et la motivation, vous le voyez sont toujours au coeur de notre mandat. L'année 2026, sera l'année des élections municipales, pour ma part, je ne me représenterai pas. Après 43 années au service de mes administrés, il est temps de passer le relais.

J'espère que vous ferez confiance à l'équipe qui va se mettre en place.

Je voudrais remercier Isabelle et Nicolas nos agents pour leur présence et leur compétence au service des élus. Un grand merci aux élus pour leur engagement (en particulier Lydie et Olivier), leur investissement, leur présence et leur proximité ; être élu est une mission, c'est porter en soi le sens de l'intérêt général, un état d'esprit et de solidarité qui est présent chez tous ceux qui m'entourent ; merci d'être là à mes côtés.

Je vous souhaite une bonne année 2026.

Votre dévoué maire Michel Lemesle.



LES TRAVAUX DE CETTE ANNÉE :

Les travaux d'aménagement du cimetière de notre commune sont terminés.

Ces travaux de création d'un chemin piétonnier visent à faciliter l'accès et à améliorer la circulation au sein de cet espace.

Ces améliorations ont été réalisées grâce au soutien de :



Le coût total des travaux s'élève à 34 788€.



...stays
...and yo
...iful. Yo
...t of something th
...most of your ti
...e a blog post. N



AU CONSEIL MUNICIPAL : LES PROCÈS-VERBAUX

Procès-verbal de la réunion du 8 avril

<u>Date de convocation</u>	
Le 25 mars 2025	
<u>Nombre de conseillers</u>	
En exercice :	10
Présents :	7
Procurations :	0
Votants :	7

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit avril à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal de la commune d'Auberville La Renault, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel LEMESLE, maire.



Présents : Monsieur LEMESLE Michel maire, Madame MAESEN Lydie 1^{ère} adjointe, Monsieur DUVAL Olivier 2^{ème} adjoint, Messieurs AUVRAY Sébastien et AUGER Denis, Mesdames LE BER Loetitia et PALLIER Stéphanie.

Absente et excusée : Mme LEMONNIER Aurélie et M. PORET David

Absente : Mme LEBLANC-BARBEROT Peggy.

Secrétaire de séance : M. Denis AUGER.

Monsieur le Maire demande que les deux points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

1 – Revalorisation des tarifs de location de la salle polyvalente

2 – Subventions communales

Les membres présents **ACCEPTENT** l'ajout des deux points ci-dessus à l'ordre de jour.

❶ Procès verbal de la dernière réunion

Le procès-verbal de la réunion du 10 décembre 2024 est adopté par les membres présents à cette séance.

❷ Vote du CU (ex CA et compte de gestion du receveur)

☞ Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

☞ Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'AUBERVILLE LA RENAULT ;

☞ Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

☞ Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

☞ Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

☞ Considérant les éléments susvisés ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et sous la présidence du doyen d'âge de l'assemblée, (M. le maire n'ayant pas pris part au vote),

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024,

- **DONNE** pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **ARRETE** le Compte financier unique 2024 de la commune de d'AUBERVILLE LA RENAULT comme suit

Section de Fonctionnement :

Dépenses :	306 615,78€
Recettes :	457 771,38€
Solde d'exécution :	151 155,60€
Excédent Reporté 2023 :	167 347,16€

Section d'investissement :

Dépenses :	117 978,22€
Recettes :	163 990,04€
Reste à réaliser :	75 000,00€
Solde d'exécution :	46 011,82€
Besoin de financement de :	28 988,18€

❸ Affectation des résultats

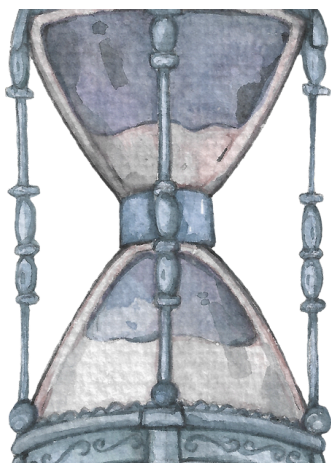
Le conseil municipal, réuni sous la présidence M.AUGER Denis, après en avoir approuvé le CFU de l'exercice 2024,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le CFU 2024 fait apparaître :





- Un déficit de fonctionnement de	16 192,16€
- Un excédent reporté de	167 347,76€
Soit un excédent cumulé de	151 155,60€
- Un excédent d'investissement de	46 011,82€
- Un déficit des restes à réaliser de	75 000,00€
Soit un besoin de financement de	28 988,18€

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 somme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2024 : EXCÉDENT	151 155,60€
Affectation complémentaire en réserve 1068	28 988,18€
Résultat reporté en fonctionnement 002	122 167,42€
Résultat d'investissement reporté 001 Excédent	46 011,82€

④ Vote du taux des taxes

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2025, l'évolution prévisionnelle des bases fiscales avait été estimée portant le produit fiscal attendu au vu de cette hypothèse à 97 049€ avec un coefficient correcteur de 28 022€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **DECIDE** :

- 1- Compte-tenu de l'augmentation significative de la participation communale au SIRES, d'augmenter le taux des taxes de 2%
- 2- Vote des taux ainsi :

Taxe foncière sur les propriétés bâties :	38,90%,
Taxe foncière sur les propriétés non bâties :	22,82%
Taxe d'habitation sur les résidences secondaire :	8,57%

⑤ Devis entretien des espaces verts

Monsieur Le Maire présente à l'assemblée le devis de l'entreprise LELAUMIER en charge de l'entretien des espaces verts de la commune, d'un montant HT de 12 881€.

⑥ Subventions communales 2025

Monsieur Le Maire, rappelle les subventions qui ont été versées l'an dernier.

Après délibération, les membres du conseil municipal **DECIDENT** d'attribuer des subventions aux associations suivantes :

* Association des sapeurs-pompiers de Goderville	50,00€
* Association « En avant les p'tits lous »	200,00€
* Fihavanna	160,00€
* Le Souvenir Français	50,00€

⑦ Budget primitif 2025

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. LEMESLE, maire, **VOTE** les propositions nouvelles du Budget primitif de l'exercice 2025.

Fonctionnement

Dépenses & Recettes

396 572,42€

Investissement

Dépenses & Recettes

155 537,00€

⑧ Revalorisation des tarifs de la location de la salle des fêtes

Monsieur Le Maire souhaite revaloriser les tarifs de location de la salle des fêtes. Il est à noter qu'il y a quelque sous-location depuis quelque temps.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les tarifs de location de la salle des fêtes sont revalorisés ainsi au 1^{er} janvier 2026 =

Location 1 journée	200€ (Lave-vaisselle compris)
Location 1 week-end	260€ (Lave-vaisselle compris)
Location vin d'honneur d'une durée de 4 heures	140€ (Lave-vaisselle compris)
Location de couverts	1€

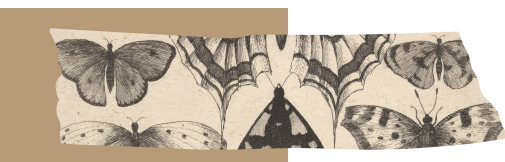
⑨ Questions diverses

→ Madame MAESEN présente un devis pour l'impression du bulletin municipal de fin d'année. Il s'élève à 800€.

→ Monsieur Le Maire souligne que le contrat de l'agent en charge du ménage de l'école se termine le 31 août prochain et ne peut pas être reconduit, du moins pour l'école car le ménage du bâtiment va être repris par le SIRES, par un agent déjà en poste et titulaire.

Il souhaite que son contrat soit reconduit pour le ménage mairie et presbytère, gestion des locations de la salle des fêtes et que des heures lui soient attribuées pour le ménage de l'église, des menus travaux d'intérieur et d'extérieur, la distribution des plis etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal charge Monsieur Le Maire de faire un point sur les missions qui lui seront proposées.



...the ground or stays
iverse is vast, and you
also beautiful. You a
something bigger than
something than
your tim
st. Ma



Procès-verbal de la réunion du 1er juillet

Date de convocation

Le 17 juin 2025

Nombre de conseillers

En exercice : 10

Présents : 7

Procurations : 0

Votants : 7

*L'an deux mille vingt-cinq,
Le premier juillet à dix-huit heures trente minutes,
Le conseil municipal de la commune d'Auberville La Renault,
légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses
séances sous la présidence de Monsieur Michel LEMESLE,
maire.*

Présents : Monsieur LEMESLE Michel maire, Madame MAESEN Lydie 1^{ère} adjointe, Monsieur DUVAL Olivier 2^{ème} adjoint, Madame PALLIER Stéphanie, Messieurs AUVRAY Sébastien, AUGER Denis et PORET David.

Absentes et excusées : Mme LEMONNIER Aurélie, Mme LEBLANC-BARBEROT Peggy et Mme LE BER Loetitia

Secrétaire de séance : M. Denis AUGER.

② Personnel communal

*Convention d'adhésion à l'association départementale d'action sociale (ADAS)

☞ Après avoir étudié, la proposition qui lui est soumise, l'assemblée délibérante choisit de confier l'action sociale en faveur des agents de la collectivité, à l'A.D.A.S.

- La cotisation de l'année 2025 pour les collectivités est fixée à 0,78 % de la masse salariale inscrite aux articles 6411 et ses subdivisions ainsi que les salaires des agents adhérents à l'A.D.A.S. portés aux articles 6413 et 6416 de l'année 2023, avec un minimum de 118,00€ par agent et par an.
- Pour les retraités, la cotisation est fixée à 118,00€ par agent et par an.

☞ En conséquence, l'assemblée délibérante **DÉCIDE** :

Article 1 : D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention d'adhésion de l'A.D.A.S.

Article 2 : La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 011 du budget primitif 2025.

Article 3 : De charger Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération dont une ampliation sera transmise à Monsieur Le Préfet et au Président de l'A.D.A.S.

③ Finances

*Admission en non-valeur des créances irrécouvrables

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables ;

CONSIDÉRANT l'état des produits irrécouvrables dressé par le comptable public ;

CONSIDÉRANT sa demande d'admission en non-valeur de produits irrécouvrables, après mise en œuvre de poursuite sans effet ;

☞ Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'admission en non-valeur des recettes énumérées dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 2,56€, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 7415492411, dressé par le comptable public.

DIT que les sommes nécessaires seront inscrites au chapitre 65, article 6541.

④ Dénomination de l'espace jeux en mémoire du maire honoraire décédé

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal. Cette dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal.

☞ La présente délibération et, sur proposition de M. Le maire, a pour but de dénommer l'espace jeux de la commune.

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa premier « le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune »,

Il est proposé au conseil municipal de baptiser l'espace jeux de la commune au nom de Monsieur Benoist-Lucas Jean-Claude, maire de la commune de 1985 à 2014, décédé le 8 février dernier. Depuis 2014, il était maire honoraire.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29 alinéa 1, Considérant que la dénomination doit être conforme à l'intérêt public et doit respecter le principe de neutralité du service public,

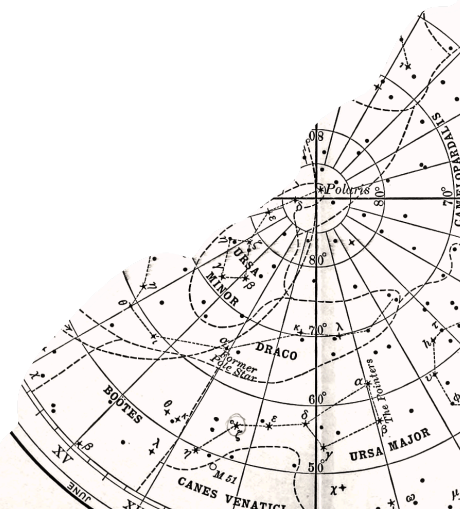
Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des lieux,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité,

De dénommer l'espace jeux de la commune, « Espace Jean-Claude Benoist-Lucas ».

D'autoriser M. Le Maire ou son représentant, M. Olivier Duval 2^{ème} adjoint à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.



Procès-verbal de la réunion du 5 août 2025

VOTE :

Présents : 7
OUI : 7
NON : 0

Date de convocation :

Le 29/07 2025

Date de publication :

Le 29/07 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le cinq août à dix-huit heures trente minutes,

Le conseil municipal de la commune d'Auberville La Renault, légalement convoqué, s'est réuni en lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel LEMESLE, maire.

Présents : Monsieur **LEMESLE Michel** maire, Madame **MAESEN Lydie** 1^{ère} adjointe, Monsieur **DUVAL Olivier** 2^{ème} adjoint, Madame **PALLIER Stéphanie**, Messieurs **AUVRAY Sébastien**, **AUGER Denis** et **PORET David**.

Absentes et excusées : Mme **LEMONNIER Aurélie**, Mme **LEBLANC-BARBEROT Peggy** et Mme **LE BER Loetitia**

Secrétaire de séance : M. Denis AUGER.

Délibération n°D102025

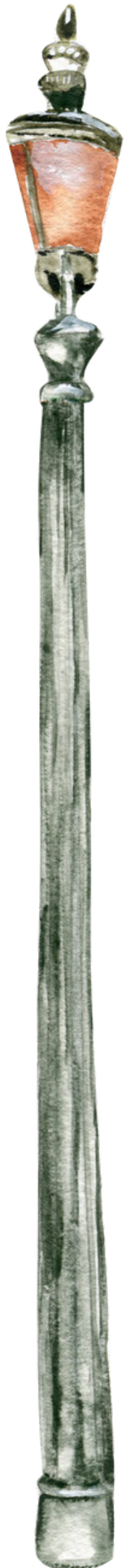
Répartition des sièges au sein du Conseil Communautaire

M. Le Maire informe l'assemblée de la demande de la Communauté de communes Campagne de Caux au Conseil municipal de se positionner sur le renouvellement de l'accord local de gouvernance communautaire.

Il rappelle à l'assemblée que la composition du Conseil communautaire doit être revue à chaque renouvellement général des conseils municipaux et que les communes membres de la Communauté de communes de Campagne de Caux souhaitent reconduire l'accord local actuel relatif à la répartition des sièges au sein du Conseil communautaire, soit 42 membres.

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

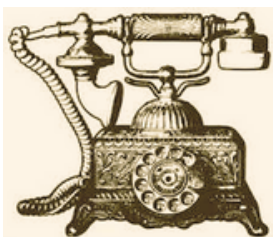
- DÉCIDE la répartition de droit commun, proportionnelle à la population municipale de chaque commune, avec attribution d'au moins un siège par commune.



INFOS COMMUNALES

Les permanences de la mairie :

Le mardi et le jeudi de 17h à 18h30 durant toute l'année sauf du 14 juillet au 31 août une seule permanence le mardi de 17h à 18h30.



Pour nous joindre :

Par téléphone au 02.35.27.71.34

Par mail : mairieaubervillearenault@orange.fr

Plus d'info ? :

Panneau Pocket

Site internet

La page Facebook



Les animations d'Anim'Auber !





Les vœux du Maire 2025...



Vœux du Maire

2025



Chaque année, la municipalité tient à présenter ses vœux à l'ensemble des habitants. Ce moment privilégié est l'occasion de revenir sur les réalisations de l'année passée, de partager les projets à venir et de renforcer les liens au sein de notre commune.



À l'occasion de la cérémonie des vœux de la municipalité, Monsieur le Maire a accueilli les habitants pour un moment à la fois convivial et empreint d'émotion. Cette soirée a été marquée par une annonce importante : Monsieur le Maire a confirmé qu'il ne renouvellerait pas son mandat à l'issue de la mandature actuelle, après de nombreuses années d'engagement au service de la commune. Dans son discours, il a tenu à remercier chaleureusement l'ensemble des élus, des agents communaux et des habitants pour la confiance et le soutien accordés tout au long de son parcours, rappelant les projets menés et l'esprit de proximité qui a animé son action municipale.

Cette cérémonie des vœux restera comme un moment fort, mêlant reconnaissance, transmission et émotion, rappelant que derrière les institutions, ce sont avant tout des femmes et des hommes engagés qui font vivre la commune au quotidien.



...Les décorées 2026

Deux personnes qui ont marqué la vie de notre commune
par leur engagement, leur dévouement et leurs parcours professionnel
ont été mises à l'honneur lors de la cérémonie des vœux.



Ludie, 1ère adjointe,

35 ans de carrière au sein de la crèche de Fécamp, où elle accompagne avec bienveillance, patience et professionnalisme des générations d'enfants et de familles.

12 ans au côté de notre maire où elle a œuvré avec loyauté, sens de devoir et un attachement profond aux valeurs du service public.



Isabelle,

40 ans de services au sein de notre commune,

40 ans de travail, de rigueur, de loyauté et de dévouement au service de l'intérêt communal,

40 ans durant lesquelles, elle a été un véritable pilier indispensable à la vie communale.

Car être secrétaire de Mairie,
c'est bien plus qu'un métier,
c'est être à la fois la mémoire de la commune, le lien entre les élus et les habitants,
le repère administratif, juridique et humain.



Le 6 décembre, la salle des mariages de la mairie a accueilli un évènement aussi rare que chaleureux : la célébration des 50 ans de mariage de M. Le Maire, Michel et de son épouse Brigitte.

Entourés de leur famille et de leurs proches, tous deux ont renouvelé leurs vœux. La cérémonie a été officiée par Lydie et Olivier adjoints au maire accompagnés d'Isabelle secrétaire de mairie ; ils ont tenu à souligner le parcours exemplaire du couple, marqué par une vie de complicité, de dévouement et de belles valeurs partagées.

Ce moment symbolique a été l'occasion de rendre hommage à un couple très apprécié, mais aussi rappeler l'importance du lien qui unit depuis tant d'années M. Le Maire et son épouse, dont la bienveillance et l'engagement ont été rappelés.

La municipalité adresse à nouveau à M. Le Maire et son épouse ses plus sincères félicitations et leur souhaite encore de nombreuses années de bonheur.





La chasse aux
oeufs commence !
Avec JoJo lapin...



Fête des familles 2025



Chers parents,

J'adresse en tout premier lieu, mes plus sincères félicitations et mes vœux de bonheur à toutes les mamans qui nous entourent et qui sont à l'honneur aujourd'hui. Bien que toutes différentes, les mamans sont unies par cet amour maternel universel, que nous célébrons aujourd'hui. Aussi, c'est avec un immense plaisir que je voudrais remercier toutes les mamans ici présentes, pour leur dévouement et l'amour qu'elles donnent chaque jour à leurs enfants.

Je souhaite également associer à cette célébration, toutes les familles, la famille est en effet un élément fondamental du développement de l'enfant, il est donc important de souligner le rôle primordial des parents, qui doivent accompagner leurs enfants en les aidant à devenir des personnes responsables et des futurs citoyens de demain.

La mère est, depuis des générations et dans toutes les cultures, au centre de la famille.

Le père a la même responsabilité que la mère de prendre soin de ses enfants.

Ces derniers ont besoin d'une mère, mais aussi d'un père.



Repas Des Aînés



Le samedi 11 octobre, la commune en présence d'élus municipaux et de l'équipe d'Anim'Auber a eu le plaisir d'accueillir 42 aînés pour le traditionnel repas des aînés.

Ce moment de partage et de convivialité s'est déroulé dans une ambiance chaleureuse. Les participants ont apprécié le délicieux repas préparé pour l'occasion (**Cuisine et Services M. Rubigny**), accompagné à l'accordéon par **Bérangère**, qui a fait revivre de nombreux souvenirs et invité quelques-uns à pousser la chansonnette.

Les élus ont profité de cette rencontre pour échanger avec les aînés et rappeler l'importance de ces moments de lien et de solidarité entre générations

Un grand merci à tous les participants et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette belle journée !



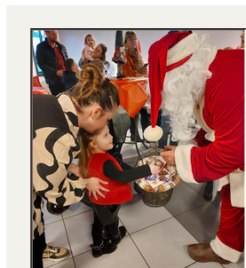
Repas des anciens 2025

L'après-midi de Noël



Comme chaque année, il est de coutume à Auberville La Renault, de réunir les enfants et les anciens de la commune pour un après-midi de Noël.

De nombreux enfants, de parents et d'ainés ont été accueillis par les élus et les membres de la commission Anim'Auber autour d'un goûter, de barbe à papa et de chocolat chaud en attendant l'arrivée du Père Noël.



Noël 2025 Auberville La Renault



Bravo aux enfants, aux papas et aux mamans



MERCI !!! à Denis pour la fabrication des lutins en bois



TOUTES LES PHOTOS PRISES CE JOUR SONT À VOTRE DISPOSITION EN MAIRIE.



Le 8 mai, notre commune s'est rassemblée pour commémorer la victoire des alliés sur l'Allemagne Nazie. En présence d'élus, d'anciens combattants et de citoyens, la cérémonie a débuté par une lecture du discours officiel. Le Maire a souligné l'importance de se souvenir des sacrifices faits pour la paix. Après un dépôt de gerbes au monument aux morts, un moment de recueillement a été observé.



Le 11 novembre, notre commune a rendu hommage aux soldats de la première guerre mondiale lors d'une cérémonie émouvante.





Jean-Claude *Maire honoraire*

C'est avec une grande tristesse que nous avons appris le décès de **Jean-Claude Benoist-Lucas**, maire honoraire de notre commune, survenu le 8 février 2025.

Figure emblématique de notre village, il a consacré de nombreuses années à servir notre commune avec dévouement et passion.

Elu maire en 1985, **Jean-Claude** a marqué notre commune par son engagement et sa vision. Sous sa direction, de nombreux projets ont vus le jour, transformant notre village et améliorant la qualité de vie de ses habitants.

Son écoute attentive, sa bienveillance et son sens du dialogue ont fait de lui un maire respecté et apprécié de tous.

Son héritage perdurera à travers les infrastructures (l'école, la mairie etc...) qu'il a contribué à mettre en place et les valeurs qu'il a su incarner : solidarité, respect et dynamisme. En tant que maire honoraire, il a continué à s'investir dans la vie locale, partageant son expérience et ses conseils avec les générations suivantes.

En son hommage, l'espace jeux sera baptisé de son nom.

Que son souvenir demeure vivant dans nos coeurs et nos actions.
Nos pensées vont à sa famille et à ses proches.

Merci Jean-Claude pour tout ce que vous avez fait pour notre commune.

Votre héritage continuera d'inspirer les générations futures.



LES TARIFS COMMUNAUX AU 1ER JANVIER

Monsieur Le Maire souhaite revaloriser les tarifs de location de la salle des fêtes. Il est à noter qu'il y a quelque sous-location depuis quelque temps.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, les tarifs de location de la salle des fêtes sont revalorisés ainsi au 1er janvier 2026 =

Location 1 journée 200€ (Lave-vaisselle compris)

Location 1 week-end 260€ (Lave-vaisselle compris)

**Location vin d'honneur d'une durée de 4 heures 140€
(Lave-vaisselle compris)**

Location de couverts 1€



LA SALLE DES FÊTES

Concession trentenaire (par défunt) : **125€**

Concession cinquantenaire (par défunt) : **175€**

Case-urne (au sol) la case : **100€**

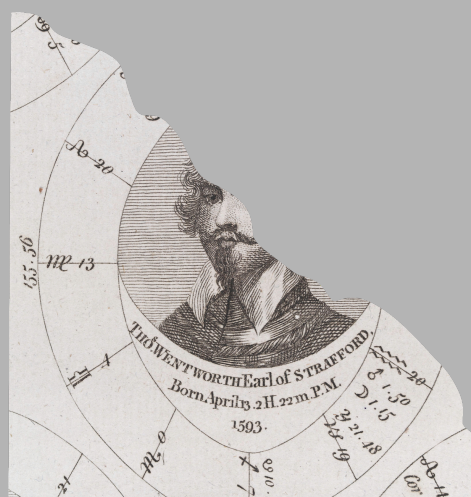
Concession enfant pour 30 ans, l'emplacement : **50€**

Columbarium : (la case adulte et enfant) pour 30 ans : **400€**

Dépôt d'urne funéraire sur ou dans concession : **50€**
(pour la durée de la concession)

Jardin des souvenirs : **50€**

LE CIMETIÈRE



ELECTIONS MISS



Le 25 janvier, notre salle des fêtes et la salle des mariages de la mairie ont accueillis une dizaine de jeune fille Normande dans le cadre du concours de **Miss Angel Beauté Normandie !**



Ce jour là Gwendoline, Aubervillaise et **Miss Angel Beauté Normandie 2024** remettait en lisse sa couronne... à **Ludivine**. Jolie jeune fille très investie dans le domaine de la maladie d'alzheimer.

Monsieur Le Maire était présent, et à remis aux jeunes demoiselles élues, un joli bouquet



Gwendoline continue son chemin de Miss à la perfection puisqu'elle est devenue,
Miss Fashion Beauty Normandie

FOCUS CAUX'MUNAUTAIRE

Les services proposés
par votre collectivité



France Services Campagne de Caux poursuit son itinérance !

Depuis septembre 2024, les agents de France Services Campagne de Caux tiennent des permanences 1 fois par mois au sein des mairies des communes volontaires pour accueillir ces permanences. Depuis Septembre 2025 2 nouvelles communes ont rejoints le circuit : Daubeuf-Serville et Ecrainville.

Besoin d'aide pour votre dossier retraite ? Une demande d'allocation ? Ou une inscription France Travail ? Les agents France Services vous accompagnent pour toutes vos démarches au quotidien.

Formation, emploi, retraite, santé, accompagnements aux associations, état civil & famille, justice, budget, mais aussi logement, mobilité & courrier.

Horaires & jours de permanences à venir :

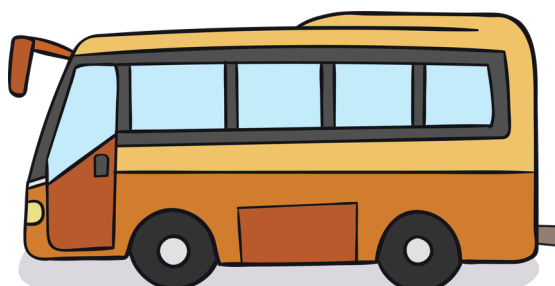
Pour plus d'informations contactez votre espace France Services Campagne de Caux :

 02 27 30 39 60

Ou rendez vous à l'Espace France Service :

 2 RUE DU BEL AIR
76110 GODERVILLE

JANVIER		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 5 jan.	Grainville-Ymauville	Daubeuf Serville
Mardi 6 jan.	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 8 jan.	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 9 jan.		Ecrainville
Lundi 12 jan.		Virville
Mardi 13 jan.	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 15 jan.	Houquetot	Bénarville
FÉVRIER		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 2 fév.	Grainville-Ymauville	Daubeuf Serville
Mardi 4 fév.	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 5 fév.	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 6 fév.		Ecrainville
Lundi 10 fév.		Virville
Mardi 11 fév.	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 13 fév.	Houquetot	Bénarville
MARS		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 2 mars	Grainville-Ymauville	Daubeuf Serville
Mardi 3 mars	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 5 mars	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 6 mars		Ecrainville
Lundi 9 mars		Virville
Mardi 10 mars	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 12 mars	Houquetot	Bénarville
AVRIL		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 6 avril	Férié	Férié
Mardi 7 avril	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 9 avril	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 10 avril		Ecrainville
Lundi 13 avril		Virville
Mardi 14 avril	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 16 avril	Houquetot	Bénarville
MAI		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 4 mai	Grainville-Ymauville	Daubeuf Serville
Mardi 5 mai	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 7 mai	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 8 mai	Férié	Férié
Lundi 11 mai		Virville
Mardi 12 mai	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 14 mai	Férié	Férié
JUIN		
	MATIN 9H30-12H00	APRÈS-MIDI 14H-16H30
Lundi 1 juin	Grainville-Ymauville	Daubeuf Serville
Mardi 2 juin	Manneville-la-Goupil	Bretteville-du-Grand-Caux
Jeudi 4 juin	St-Maclou-la-Brière	
Vendredi 5 juin		Ecrainville
Lundi 8 juin		Virville
Mardi 9 juin	Vattetot-sous-Beaumont	Saussezemare-en-Caux
Jeudi 11 juin	Houquetot	Bénarville



Profitez des activités de votre piscine Plein Ciel !

L'année 2026 ne manquera pas d'être riche en activités & animations ! De l'aquagym à la soirée zen en passant par les animations thématiques... L'équipe de la piscine Plein Ciel vous assure qu'il y en aura pour tout le monde !



Les prochaines dates :



Planning des cours
& tarifs sur :

<https://www.campagne-de-caux.fr/bouger-se-divertir/piscine-plein-ciel/>



Pass'Sport Vacances : Pour faire du sport gratuitement pendant les vacances !

Avec le Pass'Sport Vacances, vos enfants pourront pratiquer et découvrir une activité, vous ferez la rencontre des encadrants associatifs et pourrez ainsi, éventuellement, vous orienter vers la pratique associative tout au long de l'année !

- 100% Gratuit
- Pendant les vacances scolaires (Toussaint, Hiver et Printemps)
- Pour les enfants de 5 à 16 ans
- Une multitude d'activités sportives
- Encadré par des éducateurs sportifs diplômés

Plus d'informations :

<https://www.campagne-de-caux.fr/famille/le-passsport-vacances/>

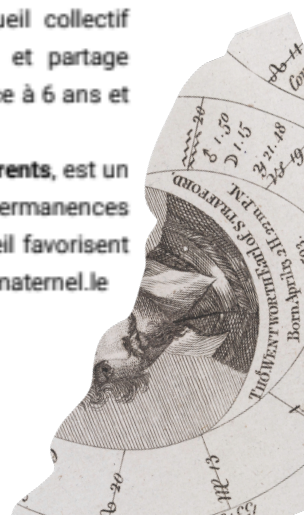


Service Petite Enfance : 2 Dispositifs d'accueil dans un espace adapté

Le Service Petite Enfance met à disposition des habitants 2 dispositifs d'accueil 100% gratuit : Le Lieu d'Accueil Enfant-Parent (LAEP) et le Relais Petite Enfance (RPE) :

Le LAEP, à destination des familles, est un Lieu d'accueil collectif propice à l'éveil, à la découverte et au jeu. Rencontres et partage d'expériences entre parents. Pour les enfants de la naissance à 6 ans et leurs parents.

Le RPE, à destination des assistantes maternelles & des parents, est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges gratuit. Des permanences sont mis en place tout au long de l'année. Les ateliers d'éveil favorisent le partage d'expériences pour les enfants et leur assistant.e maternel.le



JANVIER			FEVRIER			MARS			AVRIL			MAI			JUIN		
1	J	FERE	3	D		1	D		1	M	CS 1	1	V	FERE	1	L	OM 1
2	V	CS 4	2	L	OM 1	2	L	OM 1	2	J	CS 2	2	S	OM 3	2	M	OM 2
3	S	OM 3	3	M	OM 2	3	M	OM 2	3	V	OM 3	3	D		3	M	CS 3
4	D		4	M	CS 1	4	M	CS 1	4	S		4	L	OM 1	4	J	CS 4
5	L	OM 1	5	J	CS 2	5	J	CS 2	5	D		5	M	OM 2	5	V	OM 3
6	M	OM 2	6	V	OM 3	6	V	OM 3	6	L	OM 1	6	M	CS 3	6	S	
7	M	CS 1	7	S		7	S		7	M	OM 2	7	J	CS 4	7	D	
8	J	CS 2	8	D		8	D		8	M	CS 3	8	V	OM 3	8	L	OM 1
9	V	OM 3	9	L	OM 1	9	L	OM 1	9	J	CS 4	9	S		9	M	OM 2
10	S		10	M	OM 2	10	M	OM 2	10	V	OM 3	10	D		10	M	CS 1
11	D		11	M	CS 3	11	M	CS 3	11	S		11	L	OM 1	11	J	CS 2
12	L	OM 1	12	J	CS 4	12	J	CS 4	12	D		12	M	OM 2	12	V	OM 3
13	M	OM 2	13	V	OM 3	13	V	OM 3	13	L	OM 1	13	M	CS 3	13	S	
14	M	CS 3	14	S		14	S		14	M	OM 2	14	J	CS 4	14	D	
15	J	CS 4	15	D		15	D		15	M	CS 1	15	V	OM 3	15	L	OM 1
16	V	OM 3	16	L	OM 1	16	L	OM 1	16	J	CS 2	16	S		16	M	OM 2
17	S		17	M	OM 2	17	M	OM 2	17	V	OM 3	17	D		17	M	CS 3
18	D		18	M	CS 1	18	M	CS 1	18	S		18	L	OM 1	18	J	CS 4
19	L	OM 1	19	J	CS 2	19	J	CS 2	19	D		19	M	OM 2	19	V	OM 3
20	M	OM 2	20	V	OM 3	20	V	OM 3	20	L	OM 1	20	M	CS 3	20	S	
21	M	CS 1	21	S		21	S		21	M	OM 2	21	J	CS 4	21	D	
22	J	CS 2	22	D		22	D		22	M	CS 3	22	V	OM 3	22	L	OM 1
23	V	OM 3	23	L	OM 1	23	L	OM 1	23	J	CS 4	23	S		23	M	OM 2
24	S		24	M	OM 2	24	M	OM 2	24	V	OM 3	24	D		24	M	CS 1
25	D		25	M	CS 3	25	M	CS 3	25	S		25	L	OM 1	25	J	CS 2
26	L	OM 1	26	J	CS 4	26	J	CS 4	26	D		26	M	OM 2	26	V	OM 3
27	M	OM 2	27	V	OM 3	27	V	OM 3	27	L	OM 1	27	M	CS 3	27	S	
28	M	CS 3	28	S		28	S		28	M	OM 2	28	J	CS 4	28	D	
29	J	CS 4				29	D		29	M	CS 1	29	V	OM 3	29	L	OM 1
30	V	OM 3				30	L	OM 1	30	J	CS 2	30	S		30	M	OM 2
31	S					31	M	OM 2				31	D				
JUILLET			AOÛT			SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE			DECEMBRE		
1	M	CS 3	1	S		1	M	OM 2	1	J	CS 2	1	D		1	M	OM 2
2	J	CS 4	2	D		2	M	CS 1	2	V	OM 3	2	L	OM 1	2	M	CS 3
3	V	OM 3	3	L	OM 1	3	J	CS 2	3	S		3	M	OM 2	3	J	CS 4
4	S		4	M	OM 2	4	V	OM 3	4	D		4	M	CS 3	4	V	OM 3
5	D		5	M	CS 1	5	S		5	L	OM 1	5	J	CS 4	5	S	
6	L	OM 1	6	J	CS 2	6	D		6	M	OM 2	6	V	OM 3	6	D	
7	M	OM 2	7	V	OM 3	7	L	OM 1	7	M	CS 3	7	S		7	L	OM 1
8	M	CS 1	8	S		8	M	OM 2	8	J	CS 4	8	D		8	M	OM 2
9	J	CS 2	9	D		9	M	CS 3	9	V	OM 3	9	L	OM 1	9	M	CS 1
10	V	OM 3	10	L	OM 1	10	J	CS 4	10	S		10	M	OM 2	10	J	CS 2
11	S		11	M	OM 2	11	V	OM 3	11	D		11	M	CS 3	11	V	OM 3
12	D		12	M	CS 3	12	S		12	L	OM 1	12	J	CS 4	12	S	
13	L	OM 1	13	J	CS 2	13	D		13	M	OM 2	13	V	OM 3	13	D	
14	M	OM 2	14	V	OM 3	14	L	OM 1	14	M	CS 1	14	S		14	L	OM 1
15	M	CS 3	15	S		15	M	OM 2	15	J	CS 4	15	D		15	M	OM 2
16	J	CS 4	16	D		16	M	CS 3	16	V	OM 3	16	L	OM 1	16	M	CS 3
17	V	OM 3	17	L	OM 1	17	J	CS 4	17	S		17	M	OM 2	17	J	CS 2
18	S		18	M	OM 2	18	V	OM 3	18	D		18	M	CS 3	18	V	OM 3
19	D		19	M	CS 1	19	S		19	L	OM 1	19	J	CS 4	19	S	
20	L	OM 1	20	J	CS 2	20	D		20	M	OM 2	20	V	OM 3	20	D	
21	M	OM 2	21	V	OM 3	21	L	OM 1	21	M	CS 3	21	S		21	L	OM 1
22	M	CS 1	22	S		22	M	OM 2	22	J	CS 4	22	D		22	M	OM 2
23	J	CS 2	23	D		23	M	CS 3	23	V	OM 3	23	L	OM 1	23	M	CS 1
24	V	OM 3	24	L	OM 1	24	J	CS 4	24	S		24	M	OM 2	24	J	CS 2
25	S		25	M	OM 2	25	V	OM 3	25	D		25	M	CS 3	25	V	FERE
26	D		26	M	CS 3	26	S		26	L	OM 1	26	J	CS 4	26	S	OM 3
27	L	OM 1	27	J	CS 2	27	D		27	M	OM 2	27	V	OM 3	27	D	
28	M	OM 2	28	V	OM 3	28	L	OM 1	28	M	CS 1	28	S		28	L	OM 1
29	M	CS 3	29	S		29	M	OM 2	29	J	CS 4	29	D		29	M	OM 2
30	J	CS 4	30	D		30	M	CS 1	30	V	OM 3	30	L	OM 1	30	M	CS 3
31	V	OM 3	31	L	OM 1				31	S					31	J	CS 4

Secteur collecte d'ordures ménagères



- OM 1 Auberville la Renault / Bomanbus / collège de Goderville / Eclairville / Houquetot / Manneville la Goupil / Saint Sauveur d'Emalleville / Saussezemare en Caux / Vinville
- OM 2 Angerville Baillet / Benerville / Bréauté / Goderville / Gouffreville Caillot / St Maciou la Brière / Tocqueville les Murs / Vattetot sous Beaumont
- OM 3 Annaville Vimesnil / Bec de Mortagne / Bretteville du Grand Caux / collège de Goderville / Doubeuf Serville / Grainville Ymauville / Mentherville

Secteur collecte de tri sélectifs



- CS 1 Bretteville du Grand Caux / Goderville / Saussezemare en Caux
- CS 2 Angerville Baillet / Benerville / Bomanbus / Eclairville / Gouffreville Caillot / Grainville Ymauville / St Maciou la Brière / Tocqueville les Murs
- CS 3 Annaville Vimesnil / Auberville la Renault / Bec de Mortagne / Doubeuf Serville / Mentherville / St Sauveur d'Emalleville
- CS 4 Bréauté / Houquetot / Manneville la Goupil / Vattetot sous Beaumont / Vinville

LES RAPPELS CITOYENS.

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égoutage des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
Pour le bien-être et la sécurité de tous !**

Élagage et entretien des haies en bordure des voies publiques

Afin d'éviter les difficultés, la commune rappelle aux propriétaires riverains qu'il est obligatoire de procéder à la taille et à l'entretien des haies et plantations en bordure de domaine public. La responsabilité d'un propriétaire pourrait être engagée si un accident survenait.

Rappel des obligations de taille et d'égoutage des propriétaires riverains

Les riverains doivent obligatoirement :

Élaguer ou couper régulièrement les plantations, arbres, arbustes, haies, branches et racines à l'aplomb des limites des voies publiques ou privées, avec une hauteur limitée à 2 mètres, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons, ne cachent pas les panneaux (y compris la visibilité en intersection de voirie).

Les branches et la végétation ne doivent pas toucher les conducteurs (EDF, téléphonie, éclairage public)

Il est interdit de laisser pousser des haies et des arbres à moins de deux mètres du domaine public (article R 116-2-5° du Code de la voirie routière).

Les branches et racines des arbres qui avancent sur son emprise doivent être coupées à la diligence des propriétaires ou exploitants, dans des conditions qui sauvegardent la sûreté et la commodité du passage ainsi que la conservation du chemin. Dans le cadre d'une location, les frais d'entretien et d'égoutage sont à la charge du locataire. (Décret du 26 août 1987).

C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'intervenir dans les meilleurs délais. Le maire peut le cas échéant contraindre un propriétaire à élaguer des arbres et plantations en lui adressant une injonction de faire. En cas de mise en demeure sans résultat, le maire pourra ordonner des travaux d'égoutage, les frais afférents aux opérations étant alors automatiquement à la charge des propriétaires négligents.

Un riverain qui planterait ou laisserait croître des haies ou des arbres à moins de deux mètres de la route sans autorisation s'expose également à une amende de 1500 euros (article R. 116-2 du Code de la voirie routière).

Nous ne souhaitons pas en arriver là et comptons sur votre civisme.

Les animaux

Les propriétaires des animaux de compagnie ont des droits, des devoirs et des responsabilités.

Cela vous semblera peut-être évident, mais il n'est jamais inutile de le rappeler : en tant qu'actuel ou futur propriétaire d'un animal de compagnie, vous devez savoir que la possession d'un animal entraîne une série d'obligations.

La loi pose ainsi les bases des possibilités qui s'offrent au maître, mais aussi des responsabilités qui lui incombent, à la fois à l'égard de son ami à quatre pattes, et envers les tierces personnes.

Un acte réfléchi

L'un des paramètres fondamentaux à prendre en compte est : aurez-vous la possibilité d'assurer son bien-être ? Aurez-vous les capacités matérielles et financières pour le nourrir et lui prodiguer les soins nécessaires ? Pourrez-vous le confier à quelqu'un pendant vos vacances ou bien l'emmener avec vous ?

La nourriture et l'entretien courant d'un chien coûtent en moyenne entre 500 et 1 000 euros par an. À ces frais annuels peuvent s'ajouter des frais d'assurance ainsi que des imprévus : chirurgie vétérinaire, transport ou pension, évaluation comportementale ou encore traitement d'une maladie à vie.

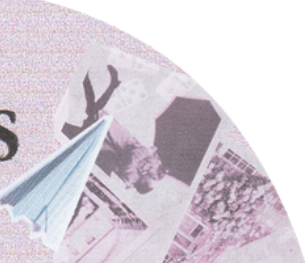
Acquérir un animal de compagnie est un engagement sur le long terme : certaines races peuvent vivre de dix à vingt ans. Et un « bébé » animal peut devenir un animal adulte parfois encombrant.



**Son maître
ramasse ses
crottes et
vous ?**



*Aboiements
intempestifs*



New York Po.
 I have just
 seen to answer
 functions to answer
 and three letters
 which will be
 What was you
 not mention
 going with
 in Leo Crum. me
 about the same
 in your self
 satisfaction so
 then said that
 people in front
 see By the
 vaip. that it f
 read he had
 With him
 Sarah. and
 10.

L'ENTRETIEN DEVANT CHEZ SOI

Désherbage et entretien devant chez soi

Il est de la responsabilité de l'habitant propriétaire ou locataire, de désherber au pied de sa maison ou de sa limite de propriété de façon naturelle, sans produit chimique. Le balayage, nettoyage du trottoir et du caniveau ainsi que le désherbage sont aussi des tâches incombant à l'habitant.

Entretien et élagage dépassant sur la voie publique : Article D161-24 DU CODE RURAL

Il revient à l'habitant propriétaire ou locataire d'élaguer sa haie et branches de plantation qui dépassent sur la voie publique. Le trottoir doit rester accessible aux usagers. La hauteur des haies doit être limitée à 2 mètres. Les arbres, arbustes, haies, branches qui avancent sur le sol des voies communales ou chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies. N'attendez pas que la commune vous oblige à effectuer l'élagage par toutes voies de droit, élaguez vos arbres régulièrement avant qu'ils ne deviennent trop envahissants. Vous éviterez ainsi aux feuilles de tomber sur les voies publiques. Celles-ci, accumulées peuvent devenir dangereuses pour les passants car très glissantes. Les produits de l'élagage ne doivent pas séjourner sur la voie publique et doivent être enlevés au fur et à mesure. Les déchets végétaux peuvent être soit compostés, soit déposés en déchetterie.

L'autorité compétente peut sanctionner par verbalisation ceux qui ne se conforment pas à la réglementation (Art L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Elimination et traitement des déchets de pesticides

Il est interdit de jeter les déchets de pesticides ou leur emballage dans la nature et de les brûler à l'air libre. Ces produits doivent être apportés dans une déchetterie. Depuis le 1er janvier 2017, il est interdit aux personnes publiques d'utiliser ces produits pour l'entretien des espaces verts. Pour les particuliers, la détention de produits phytosanitaires issus de la chimie de synthèse est interdite depuis le 1er janvier 2019.

BRICOLER OU JARDINER AU BON MOMENT

**C'EST MOINS
DÉRANGEANT**

JOURS OUVRABLES

de 8h30 à 12h
de 14h à 20h

LE SAMEDI

de 9h à 12h
de 14h30 à 19h

**LES DIMANCHES
ET JOURS FÉRIÉS**

de 10h à 12h



Afin d'apaiser la circulation, de sécuriser davantage les déplacements des piétons et des cyclistes, une limitation de vitesse fixée à 30 km/h a été instaurée par arrêté municipal en date du 17/08/2017.



	Du Lundi au Vendredi	Samedi	Dimanche et jours fériés
Matin	8h30 / 12h00	9h00 / 12h00	10h00 / 12h00
Après-midi	14h00 / 20h00	14h30 / 19h00	

Un peu de notre histoire

On ne sait si l'église d'Auberville est donnée au XI^e - XII^e siècle à l'abbaye de Boscherville ou si elle appartient alors au duché de Longueville. Le village est mentionné pour la première fois au XIII^e siècle, le roi est patron de la paroisse et présente à la cure le prêtre Réginald ou Renault. L'appellation de hameau de la cour Souveraine, vient des tribunaux établis par les Seigneur Thiboutot et d'Alvémont. Les sentences s'exécutent à Maniquerville. Auberville la Renault est le chef lieu d'une des trois branches qui composent les sergenteries d'Epouville, membre du duché de Longueville. Grâce à cette terre, le sire de Longueville peut équiper au port d'Etretat un bateau franc de toutes taxes. Le 2 juin 1596, un arrêt du parlement envoie Charles de Thiboutot régler les troubles qui naissent, alors qu'Henri IV tente de relever le pays ruiné par les guerres de religion. En juin 1720, la terre Thiboutot est érigée en marquisat en faveur de Louis-François de Thiboutot, qui est récompensé pour sa carrière exceptionnelle de soldat et d'ingénieur. Le domaine se compose des fiefs d'Alvémont, d'Auberville la Renault, de Glatigny, de Maniquerville et de Froberville.

Le château appartenait aux comtes d'Artivilliers qui l'occupèrent jusqu'en 1908. Pendant la guerre 14-18, il servit d'hôpital aux soldats belges, ce qui explique la présence des tombes dans le cimetière. Après la guerre, il fut vendu et le propriétaire fit faire des travaux de démolition : les murailles et la chapelle Saint Gourgou.

A la guerre de 1939, les troupes d'occupation résidant au château brûlèrent deux malles de papiers divers, contrats de mariage et autres papiers personnels appartenant au Comte d'Artivilliers. Il accueillit également la clinique des Ormeaux.

1939-1940, la 17^{ème} Luftwaffen-Feld-Division est chargée d'occuper la région du Havre notamment avec le jäger régiment 33. Elle est commandée par le general-leutnant Hans Kurt Hoecker dont le poste est situé à Auberville la Renault.

Le 8 août 1944, un avion allié (7 canadiens et anglais de la Royal Air Force et de la Royal Canadian Air Force) est abattu par les allemands dans les terres d'une ferme située aux Grands Monts, face à la carrière.

*Osbervilla la Cortenes... unum feodum de Bretevilla, in manu domini regis est vers
1210 (H. Fr. xxiii, 643)*

Osberville la Renalt vers 1240 (H. Fr. xxiii, 290)

*Osbertivilla la Regnaut (var. Obertiville la Regnaut 1337
et Parsonatus de Osbertiville la Regnaut 1337 (Longnon 24)*

Osberville la Regnaut 1431 (Longnon 85)

Osberville la Renart vel la Courtenoy 1319

Osberville la Regnaut 1398

Osberville la Regnaut 1559 (Arch. S.-M. G 3267, 3269)

Auberville 1629 (Hondius)

Osberville la Regnaut 1648 (Pouillé)

Prévosté d'Auberville la Renault 1688 (L. d'Estaintot, Estouteville)

Auberville la Renault 1704 (Pouillé)

Saint Maclou d'Auberville la Renault 1713 (Arch. S.-M. G 737)

Auberville la Renault 1720 (Arch. S.-M. u B 158 f. 125)

Auberville la Renault 1715 (Frémont)

Auberville la Renault 1757 (Cassini)



Une légende, puis deux

Légende n°1:

Vers le XVI^e siècle, un valet de Glatigny se dirigeant vers le village avec un carrosse chavira en passant le pont au fond de la chaînée et se noya. Depuis ce temps, on mit une croix et appela le lieu, la croix du valet. En 1920, cette croix fut démolie et la pierre comblée sous terre. Un témoin affirma que l'on pourrait retrouver cette pierre sous trois mètres de terre.

Légende n°2:

La disparition de la rivière, selon la tradition serait due à l'intervention « d'une fée, en l'occurrence d'une bohémienne, qui était en voyage dans la région. Elle cherchait sa vie et portait son enfant sur le dos. Un soir, elle vint frapper à la porte du moulin que la rivière faisait fonctionner à deux pas de sa source, demandant du pain pour manger et de la paille pour dormir dessus. Le meunier, homme dur et cruel, l'écoute sans pitié et la chasse hors de sa maison », « malheureux, dit l'inconnue, tu t'en repentiras ». « Le lendemain, la rivière n'existait plus et le moulin s'était arrêté. »

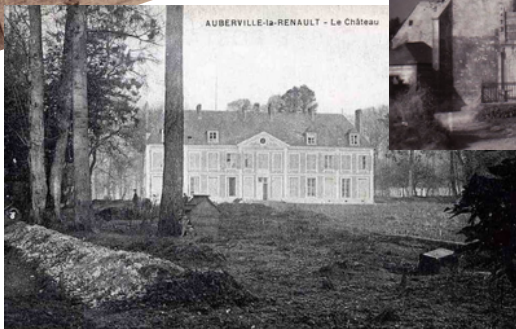
Un poème fût écrit en 1905, par Xavier Simon. En voici un extrait :

"Alors le moulin sent son âme le quitter,
Et le tic-tac léger de son cœur s'arrêter,
Par quatre fois en vain la meule balancée,
Ne pouvant achever la courbe commencée,
Retombe sur son axe, immobile à jamais..... "



D'AZUR À LA FASCE ONDÉE D'ARGENT CHARGÉE D'UNE ROUE DE MOULIN DE GUEULES DE HUIT RAIS ASSEMBLÉS DEUX À DEUX EN SAUTOIR, ET ACCOMPAGNÉE DE DEUX BILLETTES D'ARGENT EN CHEF ET D'UN FLANCHIS D'OR EN POINTE.

....devenues **BLASON**



Nos idées menus



Tartare de Saint-Jacques aux clémentines de Corse (de Cyril Lignac)



TRÈS FACILE > PRÉPARATION : 5 MIN

INGRÉDIENTS

POUR 4 PERSONNES

6 grosses noix de [Saint-Jacques](#)

2 [clémentines](#) Corse

1/2 jus de citron

2 cuillerées à soupe d'huile d'olive

quelques feuilles d'[aneth](#)

quelques graines de sésame grillées

Sel, poivre du moulin

PRÉPARATION

POUR TARTARE DE SAINT-JACQUES AUX CLÉMENTINES CORSES DE CYRIL LIGNAC...

Préparation : 5 min

1. Retirez le corail des noix de Saint-Jacques. Rincez les noix sous un filet d'eau froide et séchez-les sur un torchon propre.
2. Coupez les noix de Saint-Jacques en petits dés. Déposez-les dans un saladier.
3. Prélevez le jus d'une clémentine et du demi-citron. Versez-les dans un bol et mélangez-les avec l'huile d'olive, une pincée de sel et de poivre.
4. Coupez la deuxième clémentine en petits dés et ciselez l'aneth.
5. Mélangez l'ensemble des ingrédients dans le saladier.
6. Répartissez dans de jolies verrines et décorez de quelques graines de sésame grillées.



Filet de poulet moelleux en croûte d'herbes, mozzarella et jambon cru



TRÈS FACILE > PRÉPARATION : 30 MIN > CUISSON : 25 MIN

INGRÉDIENTS

POUR 4 PERSONNES

4 blancs de poulet

2 boules de mozzarella

4 tranches de jambon cru

12 petites pommes de terre

1 noix de beurre

1 c. à c. de paprika fumé

Huile d'olive

Fleur de sel

[Herbes de Provence](#)

Piment d'Espelette et paprika fumé

Pour la panure :

200 g de tranches de pain de mie

1/4 de botte de persil plat haché

90 g de Grana Padano râpé



Soufflé glacé aux poires



PRÉPARATION

POUR FILET DE POULET MOELLEUX EN CROÛTE D'HERBES, MOZZARELLA ET...

Préparation : 30 min > Cuisson : 25 min

1. Enlevez les croûtes des tranches de pain et mixez-les pour en faire de la chapelure. Ajoutez le persil et le Grana Padano et mixez de nouveau.

2. Préchauffez le four à 190 °C. Placez les blancs de poulet sur une plaque chemisée de papier sulfurisé et saupoudrez de fleur de sel. Mettez une feuille de basilic et une tranche de mozzarella sur chaque filet. Saupoudrez de piment d'Espelette. Ensuite, recouvrez chaque filet d'une tranche de jambon et rabattez les bords sous le filet de poulet. Arrosez d'un filet d'huile d'olive. Recouvrez chaque filet de chapelure aux herbes et pressez avec les mains pour la faire adhérer. Arrosez d'un filet d'huile d'olive. Enfouez pour 25 minutes.

3. Faites cuire les pommes de terre dans une casserole départ eau froide, pendant 20 min dès l'ébullition. Égouttez puis placez-les sur une planche à découper. Avec un verre, écrasez les pommes de terre pour former des galettes. Faites chauffer un filet d'huile et du beurre dans une poêle puis faites-y dorer les galettes de pommes de terre. Saupoudrez de paprika fumé.

4. Servez les blancs de poulet panés accompagnés de pommes de terre croustillantes avec quelques feuilles de basilic et un quartier de citron.



FACILE > PRÉPARATION : 30 MIN > CUISSON : 20 MIN

INGRÉDIENTS

POUR 4 PERSONNES

3 poires

5 cl de miel

Le jus d'1 citron jaune

125 g + 60 g de sucre

33 cl de crème liquide entière (à 30% de matières grasses minimum), bien froide

1 gousse de vanille

2 blancs d'œufs

100 g de Gavottes émiettées (ou crêpes dentelles)

125 g de pralin (noisettes caramélisées)

PRÉPARATION

POUR SOUFFLÉ GLACÉ AUX POIRES DE CYRIL LIGNAC – TOUS EN CUISINE

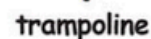
Préparation : 30 min > Cuisson : 20 min

1. Placez un saladier et le fouet d'un robot au réfrigérateur.
2. Découpez 4 bandes de papier sulfurisé de 2 cm de haut utilisez-les pour entourer 4 verres ou ramequins. Fixez le papier avec du scotch. Placez les verres au frais.
3. Épluchez et coupez les poires en dés. Dans une sauteuse, mélangez le miel et le jus de citron, puis ajoutez les dés de poire. Laissez cuire 10 minutes. Mixez la préparation jusqu'à obtenir une purée lisse.
4. Fendez la gousse de vanille en deux et grattez avec un couteau pour prélever les graines.
5. Dans le saladier froid que vous avez réservé au réfrigérateur, battez la crème liquide en chantilly avec les 125 g de sucre et les graines de vanille.
6. Dans un autre saladier, montez les blancs en neige avec les 60 g de sucre.
7. Mélangez délicatement à l'aide de la maryse la crème chantilly et les blancs montés, puis ajoutez la purée de poires.
8. Dans les verres, versez la crème, une couche de biscuits émiettés et de pralin. Réservez 25 g du pralin pour la déco. Ajoutez une couche de crème jusqu'aux bords des papiers. Lissez avec un couteau spatule.
9. Mettez au congélateur au minimum 3 h. Sortez les soufflés 15 min avant de les servir, retirez les bandes de papier sulfurisé et parsemez du pralin restant.

BON

Appétit

A stylized illustration of a light brown, textured cup filled with five colored pencils. The pencils are dark brown, yellow, teal, light green, and red, each with simple line art details like erasers and sharpened tips.



	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	IX
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

VERTICALEMENT
1. Sidéré. 2. Catapulte. 3. Parti. Personnalités. 4. Or blanc, étincelé. 5. Pris en fin de repas. 6. Il ne maria pas la Callas. 7. Réseau familial. De 5 à 7, il est transformé. 8. Le saint des saints. Monte au printemps. 9. Le cri de la poussée. La République tréhoue en lionne.

			8	9			1
			3	2	5		4
8					1	5	
6						3	7
			7		8		
5		8					6
	2	5					4
4			6	3	9		
9							

1. Rien ne sert de courir ... ☐ ... est toujours la meilleure
2. Apprenez que tout flatteur ... ☐ ... d'un plus petit que soi
3. La raison du plus fort ... ☐ ... dans le courant d'une onde pure
4. Je plie ... ☐ ... il faut partir à point
5. On a souvent besoin ... ☐ ... font plus que force ni que rage
6. La cigale ayant... ☐ ... et ne romps pas
7. Un agneau se désolait ... ☐ ... j'en suis fort aise
8. Adieu veau, vache ... ☐ ... elle marchait à grands pas
9. Vous chantez ?... ☐ ... vit aux dépens de celui qui l'écoute
10. Si ce n'est toi ... ☐ ... c'est le fond qui manque le moins
11. Patience et longueur de temps ... ☐ ... tout me semble Zéphyr
12. Légère et court vêtue ... ☐ ... que le travail est un trésor
13. Tout vous est Aquilon ... ☐ ... c'est donc ton frère
14. Travaillez, prenez de la peine ... ☐ ... cochon, couvée
15. Mais le père fut sage de leur monter avant sa mort ... ☐ ... chanté tout l'été

*Bonne
année*
À VOUS TOUS !



Nos sponsors

SARL DELAHAIS FRERES

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS



Terrassement

Location pelle et niveleuse

Assainissement

Tapis d'enrobé

V.R.D.



3 rue du Chêne - 76790 GERVILLE
Tél. : 02 35 29 30 45 - Fax : 02 35 29 64 51
Mail : delahaisfreres@wanadoo.fr
www.delahais-freres.fr

Horticulture / Pépinière / Fleuriste

Ets. AUBRY

Ouvert 7j/7

Des conseils, des idées et de la qualité toujours au meilleur prix

PRODUCTEUR NORMAND

CLÔTURES
PORTAILS
MAÇONNERIE
AUTOMATISATION
GARDE CORPS
PORTES DE GARAGE

CLOTURES de Seine

SPÉCIALISTE RÉGIONAL DE LA CLÔTURE
AU SERVICE DES PARTICULIERS
ET DES ENTREPRISES

SHOWROOM

02.35.24.11.64

WWW.CLOTURESDESEINE.FR

57 AVENUE JEAN JAURÈS 76290 - MONTIVILLIERS

DEVIS GRATUIT

CHARUEL
Portails, clôtures & courtoies

Lemarchand Morgane
(Infirmière de formation)

Réflexologie plantaire et palmaire

REFLEXOTHERAPEUTE certifiée de l'Ecole Normandie Réflexologie et affiliée à la Fédération Française des réflexologues

169 Rue de la Mairie, 76110 Auberville-la-Renault
Au 1er étage de la mairie
06.81.62.06.46 (prise de rendez-vous par téléphone)

MC PATEY
COMBUSTIBLES

Depuis 1976

FUEL
GRANULES DE BOIS
APPAREILS DE CHAUFFAGE
FUMISTERIE

PRIX ATTRACTIFS

Z.A. La Flacquaire - 76110 Bréauté
Tél. : 02 35 27 70 60 - mcpatey@orange.fr

Sophrologie-Relaxation

CASTEL Caroline
sophrologue et relaxologue
06-70-72-24-80

169 rue de la Mairie 76110 Auberville-la-Renault

Alexis Michel Electricité
Artisan Electricien

Particuliers & Professionnels

Alexis Michel Electricité
Email : alexismichelelectricite@gmail.com

Neuf & Rénovation
Installation & Dépannage
Chauffage électrique

06.13.33.84.58

107 Imp. de la route de Valmont 76110 Bratteville du Grand-Caux Siret: 849 606 734 00019